

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le Vendredi 19 Février, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec. En raison des conditions sanitaires liées à la Covid 19, la séance s'est tenue à huis clos.

ETAIENT PRESENTS : J.P. LE NORMAND, R. VIBERT, A. KERAMBRUN-LE TALLEC, E. LOMBART, H. ILLIEN (à partir de 18 h 11), J. MONBEL, C. MORIN, G. LE BARS, S. DANET, N. MARREC, J.P. LEC'HVIEN, C. GOUPIL, S. MASSE, Y. SAVARY, S. COMBELAS, J.F. RIOU, M. BREZELLEC, R. LE ROLLAND, J. BALCOU, M.C. BASTIN et C. MENGUY

ETAIT REPRESENTE : H. ILLIEN par S. MASSE (jusqu'à 18 h 11), F. ATTARD par J. MONBEL

ETAIT ABSENT EXCUSE : Th. PESQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : R. LE ROLLAND

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : C. GUEDE, L. BEDFERT et B. MASSE

SOMMAIRE

1	GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION – APPROBATION DU VOLET 1 DU PACTE DE GOUVERNANCE	2
2	PRESENTATION ET APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS : EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	6
3	AUTORISATIONS D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES – ENQUETE PUBLIQUE PL 21/01 DU 18 JANVIER AU 17 FEVRIER 2021	7
4	AFFAIRES IMMOBILIERES – PROJET DE CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE « SENIORS » - CESSION DES PARCELLES COMMUNALES AR 411 ET 412 A COTES D'ARMOR HABITAT	7
5	AFFAIRES IMMOBILIERES – VENTE DES BIENS CADASTRES AR 410 et AR 413 RUE JOLIOT CURIE (ex poste et logement receveur de la poste) après découpage parcelles AR 73 et AR 74 à M. et Mme DUVAL Olivier	8
6	AFFAIRES IMMOBILIERES – VENTE DES IMMEUBLES CADASTRES AR 410 ET AR 411 (après découpage des parcelles AR 73 et AR 74) – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC – INTEGRATION DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE	8
7	CESSION A LA COMMUNE DES VOIES ET RESEAUX DES LOTISSEMENTS DE KERLIC 1 et 2 (Impasse des Chênes et Allée des Peupliers)	8
8	AFFAIRES IMMOBILIERES – ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PROPRIETE AS 6 (ex droguerie) 9 RUE GENERAL DE GAULLE AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE	9
9	VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES, CANTONALES ou EXTRA-CANTONALES – ANNEE 2021	9
10	PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DU FORFAIT SCOLAIRE AU BENEFICE DE L'ECOLE DIWAN AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021	11
11	ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES PORTS DE PLAISANCE BRETAGNE (A.P.P.B.)	12
12	PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENTS DE GRADES : RENOUELEMENT DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES	13
13	Informations	13

Concernant le compte-rendu de la séance du 16 Décembre 2020, M. MONBEL J. souhaite apporter les modifications suivantes au point n° 3 « Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) » :

- La loi Littoral impose une bande de 3 m et non de 5 comme mentionné page 3
- Il n'a pas dit que la propriété Bettencourt était officiellement -et depuis longtemps- exonérée de l'obligation de SPPL car il n'en sait rien et n'en a retrouvé aucune trace écrite

Mme MENGUY C. précise concernant le même dossier, avoir cité la propriété Bettencourt à l'Arcouest à titre d'exemple mais souligne qu'elle évoquait toutes les propriétés en général concernées par la non continuité de la servitude de passage des piétons sur le littoral.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 16 Décembre 2020 est ensuite adopté à l'unanimité.

18 H 11 : Arrivée de Mme Hélène ILLIEN.

M. le MAIRE présente ensuite Nolwenn QUEREVEN, 23 ans, étudiante à Quimper en Master 2 « Gestion du patrimoine architectural, artistique et culturel » recrutée en qualité de stagiaire pour travailler sur le dossier de candidature de la Commune de Ploubazlanec visant à obtenir le label « Port d'intérêt patrimonial » pour Loguivy-de-la-Mer.

Encadrée par M. Eric Lombart, son maître de stage, Nolwenn QUEREVEN explique avoir commencé un recensement et un classement du patrimoine historique. Elle recueille dans un premier temps des témoignages oraux, iconographiques pour ensuite se concentrer sur l'héritage bâti. Ce travail de recherche en amont est essentiel pour définir les contours concrets du projet.

De nombreux contacts ont déjà été pris par Nolwenn avec plusieurs partenaires pour ce projet et notamment Mme Laure Ozenfant, coordinatrice du réseau et chargée du suivi du label « Port d'intérêt patrimonial ».

Ce label est accordé pour une durée de 5 ans, le temps de réaliser les premiers aménagements de valorisation du port. Les attendus étant de conserver, protéger ou modifier très raisonnablement le bâti historique à caractère maritime du port, y insérer les nouveaux aménagements et mener des actions de valorisation et de communication sur cet héritage bâti et paysager.

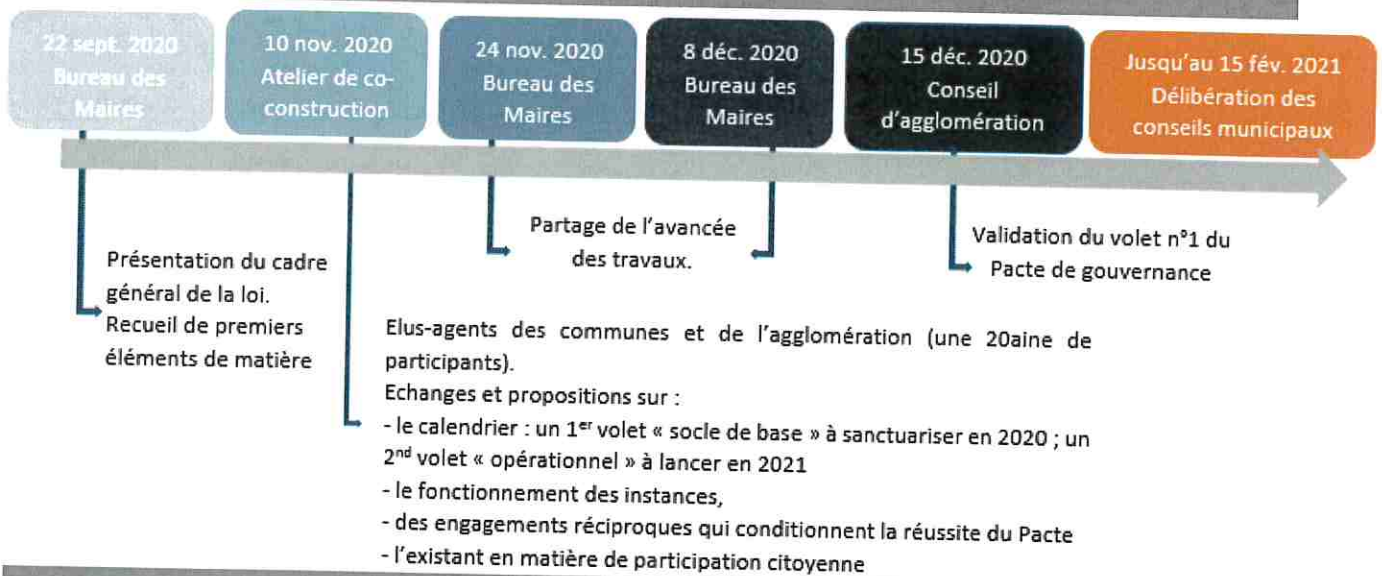
M. le Maire précise que le mémoire de fin d'étude de Nolwenn sera présenté en séance de Conseil Municipal à la fin de son stage qui dure 6 mois.

1. GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION – APPROBATION DU VOLET 1 DU PACTE DE GOUVERNANCE

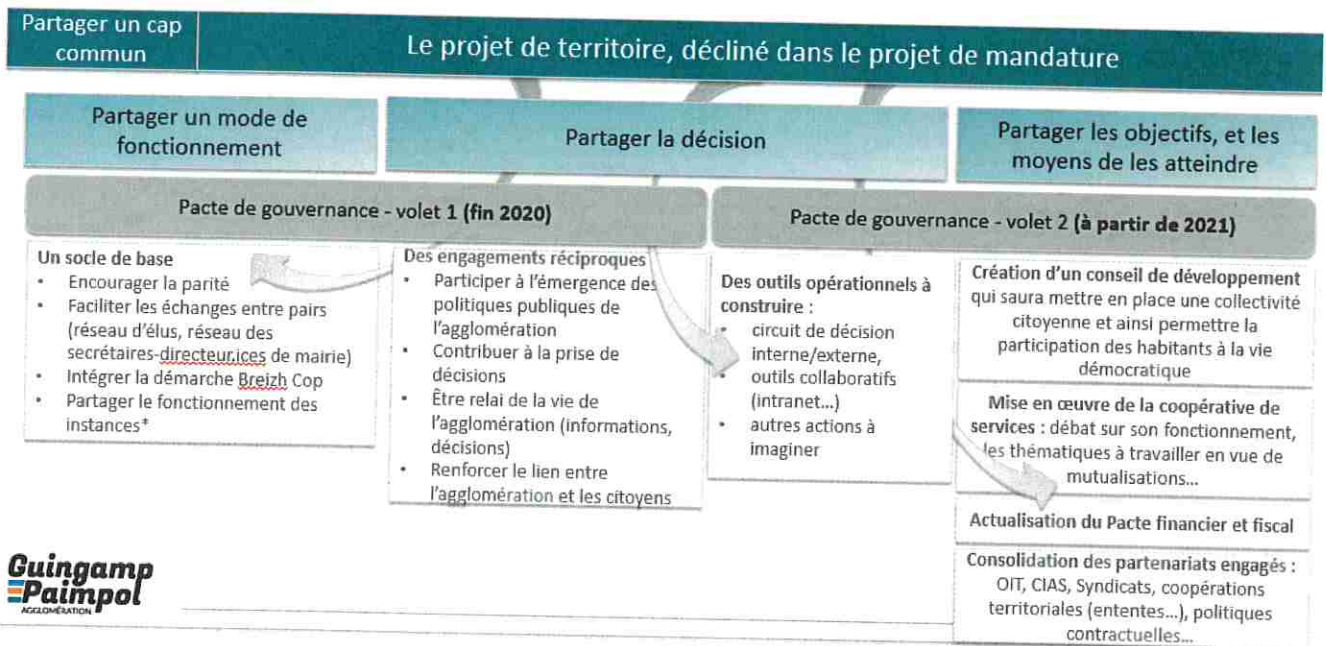
M. VIBERT R., Adjoint au Maire et délégué communautaire, rappelle que la Loi n° 2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, énonce qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux notamment, il y a lieu de délibérer sur le pacte de gouvernance d'une part et les conditions et modalités de consultation du Conseil de Développement d'autre part.

L'enjeu principal réside dans la co-construction efficace de l'action publique : agglomération, communes, citoyens : comment recréer du lien ? Comment penser, élaborer, décider, financer, évaluer ensemble une action commune ? Par délibération du 15 Décembre 2020, le Conseil d'Agglomération a souhaité entériner un cap commun à tous en scellant, au sein d'un pacte de gouvernance, une feuille de route commune (agglomération, commune, citoyens) au service de l'animation du territoire.

Une méthode participative mise en place dès septembre 2020



Partager un horizon commun, et les moyens de l'atteindre



Réussissons le Pacte de gouvernance : des pistes à explorer ensemble, de façon réciproque, en 2021

Idées exprimées par les élu(e)s et technicien(ne)s des communes et de l'agglomération en atelier de co-construction, et en séminaire organisé en février 2020

Pour mener à bien l'engagement...

Des pistes à creuser :

n°1 « Participer à l'émergence des politiques publiques de l'agglomération » :

Poursuivre les rencontres techniques du réseau des secrétaires/directeur.ice.s généraux de services, Informer le conseil municipal, fluidifier les échanges entre les services intercommunaux et les communes, être à l'écoute du terrain

n°2 « Contribuer à la prise de décision »	Préparer les réunions en amont, tendre vers des supports et des formats dynamiques
n°3 « Être relais de la vie de l'agglomération (informations, décisions) »	Utiliser les outils d'information (site Internet...) pour relayer les actualités de l'agglomération, bien appréhender le territoire, se positionner en relai du contenu et des motivations des décisions intercommunales...
n°4 « Renforcer le lien entre l'agglomération et les citoyens »	Tendre vers une représentativité territoriale, avoir une relation linéaire pendant tout le mandat, associer les citoyens à l'évaluation de nos politiques publiques...

Le Conseil Municipal, à la Majorité, après délibération,

- ✓ **APPROUVE** le volet 1 du Pacte de gouvernance présenté,
- ✓ **VALIDE** les engagements listés ci-dessus qui constitueront le socle de base du futur pacte de gouvernance et structureront les liens Communes / Agglomération et Conseil de développement / Agglomération
- ✓ **ACTE** la nécessaire contribution de tous les élu(e)s et agents à la réussite de ce pacte de gouvernance
- ✓ **PREND NOTE** qu'il conviendra d'enclencher courant 2021 la mise en œuvre concrète de ces engagements (par exemple les mutualisations, le circuit de décision d'un projet ou d'une action, la création d'un conseil de développement...)
- ✓ **ACTE** la mise en place d'un groupe de travail qui étudiera les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'agglomération en vue d'une installation courant 2021.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à ce sujet.

1 abstention

COMMENTAIRES :

M. VIBERT R. rappelle la composition et le rôle de chaque instance du pacte de gouvernance :

- Le conseil d'agglomération : 88 membres titulaires pour 57 communes dont 1 président, 15 Vice-présidents, 9 conseillers délégués et 42 membres suppléants. Instance décisionnelle sur les compétences de l'agglomération.
- Le Bureau : 1 président – 14 v. présidents – 9 Conseillers délégués. Examine les rapports du conseil. Fixe et suit le travail des commissions et délibère dans les domaines qui lui sont délégués.
- L'exécutif : président + 10 v-présidents de commission. Evoque les sujets sensibles mais ne délibère pas.
- Bureau des Maires avec l'ensemble du bureau de l'agglomération. Dégage un consensus sur des projets alliant Agglomération et commune.
- Commissions : Conseillers communautaires + Conseillers communaux. Instruisent des projets relevant de leur compétence et rendent un avis consultatif.
- Conférence Territoriale : Bureau des maires + participants ponctuels selon l'ordre du jour. Déclinaison territorialisée du bureau des Maires présidée par le président de l'agglomération.

Le pacte proposé s'appuie sur :

➤ Un socle de base

Qui encourage la parité, les échanges entre élus, secrétaires et directrices de mairie et qui souhaite partager le fonctionnement des instances. Enfin intégrer la démarche de Breizh Cop

La Région s'investit dans un grand chantier pour construire un nouveau projet de territoire pour la Bretagne avec tous les partenaires institutionnels, acteurs socio-économiques et citoyens.

L'ambition : maîtriser et accélérer la mise en œuvre de toutes les transitions en Bretagne : transition écologique, transition climatique, transition économique, transition sociétale mais aussi transition méthodologique.

La méthode retenue est celle de la Cop 21 qui a abouti à l'accord de Paris sur le climat en 2015

➤ Des engagements réciproques :

- ✓ Participer à l'émergence des politiques publiques de l'agglomération : *Poursuivre les rencontres techniques avec les services de mairie, informer le conseil municipal, fluidifier les échanges entre les services intercommunaux et les communes, être à l'écoute.*
- ✓ Contribuer à la prise de décisions : *Préparer les réunions en amont avec des supports dynamiques*
- ✓ Parler au nom de l'agglomération (Solidarité entre communes) : *Informations et communications sont nécessaires*
- ✓ Renforcer le lien entre l'agglomération et les citoyens : *Tendre vers une représentativité territoriale et associer les citoyens à l'évaluation des politiques publiques.*

➤ Des outils opérationnels à construire

- Circuit de décision interne/externe
- Outils collaboratif (intranet)
- Création d'un conseil de développement : *Permettre la participation des habitants à la vie démocratique, la politique participative que des communes ont déjà adoptée*
- Mise en œuvre de la coopérative de services : *Pour tendre vers une mutualisation des services*
- Actualisation du pacte financier et fiscal : *Le **pacte financier et fiscal** est une charte basée sur un bilan **financier et fiscal** du territoire partagé par les communes membres et la communauté. Il permet de définir les projets prioritaires de la communauté et sert ainsi de socle au projet communautaire.*
- Consolidation des partenariats engagés : *Coopération territoriale (entente LTC et GPA)*

M. BREZELLEC M. note la difficulté du lien entre Guingamp-Paimpol-Agglomération, les élus et les citoyens.

M. VIBERT R. reconnaît ce problème prenant en exemple le travail actuel sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il évoque ses réunions de présentation dans les 57 communes de l'Agglomération. C'est une étape très difficile, tous les élus ne se sentent pas concernés de la même façon, les enjeux ne sont pas les mêmes selon la situation géographique de la Commune, sa taille, etc...

M. RIOU J.F. fait remarquer que la réduction progressive du nombre de représentants du conseil municipal au conseil d'agglomération -Ploubazlanec par exemple est passé de 7 à 5 puis à 3- pour arriver probablement à un seul élu au prochain mandat- expliquerait selon lui la distension du lien entre GPA et les collectivités.

M. VIBERT R. reconnaît que la principale source d'information est le bureau du conseil communautaire.

M. le MAIRE estime que l'information circule mal au sein même de G.P.A. alors ne parlons pas de la communication de GPA vers les Communes ! Qui parmi l'assemblée savait qu'il y avait un conseil de développement interroge-t-il ?

M. BREZELLEC M. évoque un mille-feuille illisible.

M. VIBERT R. fait remarquer que s'il n'avait pas assisté à une réunion de bureau dernièrement, aucun élu de Ploubazlanec n'aurait été informé de l'investissement prévu par GPA pour les travaux de rénovation du centre nautique, ni d'ailleurs du projet communautaire dans les bâtiments des anciens viviers... alors que les élus de Ploubazlanec sont quand même très concernés.

2. PRESENTATION ET APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS

- EAU POTABLE
- ASSAINISSEMENT -COLLECTIF ET NON COLLECTIF-
- DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

M. MONBEL J., Adjoint au Maire délégué, présente les éléments essentiels des rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité des différents services :

- ☞ Eau potable
- ☞ Assainissement collectif et non collectif
- ☞ Déchets ménagers et assimilés

Les élus ont été informés que l'intégralité des documents étaient consultables en Mairie.

Mme LE ROLLAND R. aurait souhaité avoir communication des synthèses habituellement jointes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **APPROUVE les rapports annuels 2019 présentés pour les services publics suivants :**

- EAU POTABLE
- ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

3. AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES – ENQUETE PUBLIQUE PL 21/01 DU 18 JANVIER AU 17 FEVRIER 2021

Mme DANET S., Conseillère Municipale déléguée, indique qu'une enquête publique a été ouverte du 18 Janvier au 17 Février 2021 pour des autorisations d'exploitation de cultures marines dont 4 demandes concernaient la Commune de Ploubazlanec à savoir :

- PL 20/0272 par M. LAMY Emmanuel** pour le renouvellement d'un vivier à crustacés marins (vivier flottant DPM en mer) – Concession 99000001 de 20 m² à Pors-Even
- PL 20/0254 par M. LE TOUARIN-ROLLET Emilie** pour le reclassement d'un vivier à crustacés marins (vivier flottant DPM en mer) – Concession 99000444 (situation antérieure 9900044) de 18 m² à Loguivy-de-la-Mer
- PL 20/0256 par M. LE HEGARAT Daniel** pour le reclassement et substitution à un tiers d'un vivier à crustacés marins (vivier flottant DPM en mer) – concession 99000430 de 26 m² à Loguivy-de-la-Mer
- PL 20/0266 par M. FAVIER Philippe** pour le renouvellement d'un élevage divers huitres en surélevé terrain découvrant DMP Littoral (balancement des marées) à Pors-Even – Concession 13007006 de 102,5 ares

Mme DANET S. donne lecture des observations portées au registre d'enquête. Il s'agit de remarques générales portant sur la nécessité de retirer les anciennes installations par souci de sécurité et d'obligation de balisage des parcs.

Aucune de ces demandes ne posant problème, elle propose au Conseil Municipal de les valider.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE aux demandes ci-dessus présentées dans le cadre de l'enquête publique PL 21/01 du 18 Janvier au 17 Février 2021**

4. AFFAIRES IMMOBILIERES - PROJET DE CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE « SENIORS » - CESSION DES PARCELLES COMMUNALES AR 411 ET 412 A COTES D'ARMOR HABITAT

Dans le cadre de la construction d'une résidence pour seniors, il y a lieu de confirmer par délibération la cession à l'euro symbolique des parcelles AR 411 et AR 412 appartenant à la Commune, issues des propriétés Servignat et pour partie communale de l'ancienne poste - parcelles AR 73 et 74-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération

- **AUTORISE la cession -à l'euro symbolique- des parcelles AR 411 et AR 412. à Côtes d'Armor habitat ;**
- **AUTORISE le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la décision.**

5. AFFAIRES IMMOBILIERES – VENTE DES BIENS CADASTRES AR 410 et AR 413 RUE JOLIOT CURIE (ex poste et logement receveur de la poste) après découpage des parcelles AR 73 et AR 74 à M. et Mme DUVAL Olivier

Après redécoupage des parcelles AR 73 et AR 74 et suite à la division cadastrale qui en découle, il y a lieu de délibérer à nouveau pour autoriser la vente de l'ancien bureau de poste et ex logement du receveur à M. et Mme DUVAL en mentionnant les nouvelles références cadastrales dans la délibération soit AR 410 et AR 413 au prix de 150.000 euros TTC frais de notaire à la charge des acheteurs.

Pour information, cette décision a déjà été prise par les élus les 14 Septembre et 16 Décembre 2020 mais avec les anciennes références cadastrales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **CONFIRME la vente des biens immobiliers nouvellement cadastrés AR 410 et AR 413 au prix de 150.000 €.TTC frais de notaire à la charge des acheteurs.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

6. AFFAIRES IMMOBILIERES – VENTE DES BIENS CADASTRES AR 410, AR 411, AR 412 et AR 413 (après découpage des parcelles AR 73 et AR 74) – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC – INTEGRATION DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

Dans le cadre de la vente de l'ancien bureau de poste et logement du receveur de la poste ainsi que de la cession à l'euro symbolique à Côtes d'Armor Habitat pour le projet de résidence seniors, Il convient de délibérer afin de déclasser les parcelles cadastrées AR 410, AR 411, AR 412 et AR 413 et de les intégrer dans le domaine privé de la Commune pour pouvoir vendre la parcelle AR 410 et AR 413 à M. et Mme DUVAL et céder la parcelle AR 411 et AR 412 à Côtes d'Armor Habitat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **DECIDE le déclassement des parcelles AR 410, AR 411, AR 412 et AR 413 du domaine public puis l'intégration de ces parcelles dans le domaine privé de la Commune**

7. CESSION A LA COMMUNE DES VOIES ET RESEAUX DES LOTISSEMENT DE KERLIC 1 et 2 (Allée des Chênes et Allée des Peupliers)

Les voies internes des lotissements de Kerlic 1 et 2 réalisés par Côtes d'Armor Habitat (Allée des Chênes et allée des Peupliers) doivent être rétrocédées à la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **ACCEPTTE la rétrocession à l'euro symbolique par Côtes d'Armor Habitat des voies, réseaux et espaces communs des lotissements 1 et 2 de Kerlic (Allée des Chênes et Allée des Peupliers) sauf emprises bâtiments**
- **AUTORISE M. le Maire à signer l'acte administratif à intervenir entre la Commune et Côtes d'Armor Habitat.**

8. AFFAIRES IMMOBILIERES - ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PROPRIETE AS 6 (ex droguerie) 9 RUE GENERAL DE GAULLE AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE

Par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal avait autorisé l'acquisition de l'immeuble AS 6 (ex droguerie sise 9 rue Général de Gaulle) auprès de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne. Le montant de la transaction Indiqué dans la délibération était de 143.794,32 €.TTC.

Aujourd'hui il y a lieu de reprendre la même délibération en modifiant le prix de vente qui est en définitive de 137.772,32 €.TTC (modification montant TVA).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **DECIDE la vente de l'immeuble AS 6 (ex droguerie sise 9 rue Général de Gaulle) à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne au prix de 137.772,32 €.TTC ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction.**

9. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES, CANTONALES ET EXTRA-CANTONALES – ANNEE 2021

La Commission des Finances s'est réunie le 8 Février 2021 pour examiner les demandes de subventions des associations communales, cantonales et extra-cantonales au titre de l'exercice 2021.

M. LE NORMAND J.P., Adjoint aux Finances, donne connaissance d'informations complémentaires sur certaines demandes de subvention déjà reçues puis donne lecture de nouvelles demandes déposées en Mairie depuis la réunion de la commission des finances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **DECIDE de reconduire les critères d'attribution suivants :**

Pour les Associations Communales

Projets scolaires extérieurs

23,00 €/élève

Pour les Associations Cantonales

Par adhérent de - de 18 ans domicilié sur la Commune

Associations sportives et culturelles ou de loisirs

9,00 €/élève

Associations sportives scolaires

6,00 €/élève

Associations scolaires

3,00 €/élève

Pour les Associations Extra-Cantonales

Par élève domicilié sur la Commune

Etablissements de formation

25,00 €/élève

➤ **VOTE les subventions 2021 suivantes aux Associations communales, cantonales et extra-cantonales :**

A ASSOCIATIONS COMMUNALES

Culture et Bibliothèque pour Tous	400,00 €
Culture Loisirs Ploubazlanec pour Accalmie	750,00 €
BZH photos	750,00 €
Culture Loisirs Ploubazlanec pour activité Danse	1 000,00 €
Association Loguivy Canot Club	3 500,00 €
Club de badminton « Les sternes de Ploubaz »	500 00€
Association sportive Goelo tennis de table	150,00 €
Club d'escalade « Les geckos du Goëlo »	500,00 €
Amicale Laïque des Ecoles BOURG/LOGUIVY	850,00 €
Projets scolaires extérieurs	4 416,00 €
	<i>Ecole Publique LOGUIVY</i> 1 219,00 €
	<i>Ecole Publique BOURG</i> 2 185,00 €
	<i>Ecole Privée Ste ANNE</i> 1.012,00 €
Société de chasse pour achat de bracelets chasse sangliers	350,00 €
Confrérie de la coquille st Jacques pêchée en Côtes d'Armor	300,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS "A"	13.466,00 €

B ASSOCIATIONS CANTONALES

Association sportive Collège Chombart de Lauwe	84,00 €
Association sportive Collège St Joseph	180,00 €
Pays de PAIMPOL Athlétisme	90,00 €
Paimpol Armor Rugby Club	18,00 €
Entente Cycliste du Pays de Paimpol	9,00 €
Elan basket Paimpolais	45,00 €
C.S.A.L. Paimpol handball	171,00 €
Goëlo Judo Paimpol	36,00 €
Club de natation Paimpol	72,00 €
Cirque en flotte	63,00 €
Assoc. des visiteurs de malades	50,00 €
Assoc. des donneurs de sang	80,00 €
CASCI	500,00 €
Visa Santé Mali Paimpol	150,00 €
La Croix Rouge Section Paimpol	100,00 €
Secours Populaire Section Paimpol	100,00 €
Collectif soutien aux migrants Paimpol	300,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS "B"	2.048,00 €

C ASSOCIATIONS EXTRA-CANTONALES

Vélo sports Trégueusien	9,00 €
CFA Plérin	50,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers Section de Lanvallon	25,00 €
Assoc. des laryngectomisés et mutilés de la voix	50,00 €
Assoc. des sclérosés en plaques	50,00 €
La Ligue contre le cancer	50,00 €
Les Restaurants du Cœur	100,00 €
Secours Catholique	100,00 €
UNAFAM 22	50,00 €
Rêves de clowns Bretagne	50,00 €
Association naïtre et bien-être Centre Hospitalier de Guingamp	50,00 €
Eau et rivières de Bretagne	50,00 €

TOTAL DES SUBVENTIONS "C"

634,00 €

TOTAL DES SUBVENTIONS "A" + "B" + "C"

16.148,00 €

COMMENTAIRES :

Mme MENGUY C. suggère de communiquer plus tôt sur la date limite de remise des demandes de subvention.

Mme LE ROLLAND R. précise que compte tenu de la situation sanitaire, il n'y aura pas de comice agricole cette année ceci explique qu'il n'y a pas de demande de subvention pour 2021.

A une remarque de M le Maire sur une information parue dans la Presse, Mme LE ROLLAND R. précise que le don remis à la SNSM provient de la vente de légumes par les jeunes agriculteurs et non du bénéfice du Comice Agricole.

10. PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DU FORFAIT SCOLAIRE AU BENEFICE DE L'ECOLE DIWAN AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Mme MORIN C. informe l'Assemblée de la demande de l'Ecole Diwan de Paimpol qui sollicite le versement du forfait scolaire pour l'année 2020-2021.

A titre d'information, les coûts moyens départementaux par élève des écoles publiques pour l'année scolaire 2020-2021 sont de :

- par élève de maternelle 1.388,25 €
- par élève de classe élémentaire : 456,92 €

5 élèves de Ploubazlanec sont scolarisés à l'Ecole DIWAN au titre de l'année scolaire 2020-2021 : 1 en maternelle et 4 en primaire soit 1.388,25 € + (4 X 456,92 € = 1.827,68 €) **soit un montant de 3.215,93 € pour l'année scolaire 2020-2021.**

A titre d'information, conformément à la Loi, la Commune a versé la somme de 4.147,26 € au titre de l'année scolaire 2019-2020 (5 enfants : 2 en maternelle, 3 en primaire).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **DECIDE le versement du forfait scolaire dû à l'Ecole DIWAN PAIMPOL au titre de l'année scolaire 2020-2021 pour un montant total de 3.215,93 €**

11. ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES PORTS DE PLAISANCE BRETAGNE (A.P.P.B.)

L'Association des ports de plaisance de Bretagne (l'A.P.P.B.) regroupe 85 ports de plaisance adhérents soit la quasi-totalité des équipements portuaires significatifs de Bretagne qui comptabilisent quelques 70.000 bateaux à flot dont un tiers dans les ports sur pontons, un quart dans les ports sur bouées et le reste en mouillages individuels.

La vocation de l'APPB est d'informer, accompagner, représenter et promouvoir les ports de plaisance comme partenaires du développement économique du littoral, quels que soient la taille, la structure ou le mode de gestion du port.

L'APPB informe et accompagne au quotidien les gestionnaires dans les ports dans leurs problématiques techniques, juridiques, réglementaires et environnementales. L'APPB défend ainsi les intérêts de toute la profession.

L'APPB représente ses adhérents au niveau national auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie auprès de la Direction des Affaires Maritimes, auprès du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques.

Au niveau régional comme interlocuteur reconnu des pouvoirs publics (services de l'Etat et collectivités territoriales) et de divers entreprises et organismes de la filière nautique.

La Commune de Ploubazlanec peut s'appuyer sur les compétences techniques et juridiques de l'APPB dans le cadre de la gestion de la ZMEL de Launay.

En effet, cette ZMEL fait l'objet d'une étude avec le Cabinet OTEIS afin de mesurer les conséquences techniques, environnementales, juridiques et financières du transfert de gestion des mouillages de l'Etat vers la collectivité.

De plus, la Commune est engagée avec Bretagne Plongée pour étudier l'impact de mouillages innovants respectueux de l'environnement sur cet espace naturel.

Il est donc proposé d'adhérer à cette association afin de bénéficier de son expertise pour les travaux en cours.

La cotisation annuelle pour l'adhésion à l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne est de 0,92 € par mouillage soit 184 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après délibération,

- **DECIDE l'adhésion de la Commune de Ploubazlanec à l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne**

12. PERSONNEL COMMUNAL – RENOUELEMENT DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Mme COMBELAS S. invite le Conseil Municipal à fixer comme chaque année, le ratio « promus/promouvables » 2021 pour tous les grades existants au tableau des effectifs du personnel communal.

Le dossier a reçu l'avis favorable au Comité Technique du Centre de Gestion.

Le tableau des effectifs du personnel communal a été communiqué aux élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **FIXE à 100 % le taux de promus-promouvables pour tous les grades inscrits au tableau des effectifs du personnel communal au titre de l'année 2021.**

13. INFORMATIONS

- ✚ Elections : M. le Maire communique les dates des élections Départementales et Régionales prévues initialement en Mars et reportées cause Covid au 13 et 20 Juin 2021. Il rappelle que l'ensemble des élus est susceptible d'être convoqué pour les opérations électorales et leur présence est obligatoire.
- ✚ Conseil Municipal : la séance de Conseil Municipal pour le vote des budgets est prévue le Samedi 27 Mars 2021 à 9 h 00. La proposition de statuts du Conseil des sages sera également inscrite à l'ordre du jour de cette réunion.
- ✚ Aide pour les jeunes : M. le Maire rappelle que le CCAS peut intervenir pour soutenir les jeunes en difficulté du fait de la situation sanitaire. Il ne faut pas hésiter à saisir les services de la Mairie, l'Adjointe aux affaires sociales ou lui-même.
- ✚ Bourse de rentrée scolaire : M. MARREC N. précise que la bourse mise en place à la rentrée scolaire a été attribuée à 46 bénéficiaires pour un montant de 2.140 €. Il invite à nouveau les élus à en parler autour d'eux. Il remercie d'ailleurs Christophe GOUPIL, Président de l'Amicale des Ecoles pour en avoir fait la communication auprès des élèves des écoles. Mme MENGUY C. pense que si la situation sanitaire n'avait pas été celle qu'elle est actuellement -beaucoup d'activités extra-scolaires sont en suspens- les demandes auraient été plus nombreuses.

Jean-Pierre LE NORMAND
MAIRE de PLOUBAZLANEC



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 FEVRIER 2021
RESULTAT DES VOTES

SECRETARE DE SEANCE : *Roseguy Le Rolland*
22 votes

procurations
ASTAR -> OMBREL
ALIEN -> SERJIC
Absent: THIERRY Deschamps -> poste pouraction

N°	ORDRE DU JOUR	POUR		ABSTENTIONS	CONTRE	PAS DE VOTE	OBSERVATIONS
		UNANIMITE	MAJORITE				
1	Guingamp Paimpol Agglomération – Examen du volet 1 du pacte de gouvernance		21.	1			
2	Rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité des services publics : eau potable – assainissement collectif et non collectif – déchets ménagers et assimilés	22					
3	Autorisations d'exploitation de cultures marines – Enquête publique PL 21/01 du 18 Janvier au 17 Février 2021	22					
4	Affaires immobilières – cessions/ventes/déclassement diverses parcelles	22					
5	Affaires immobilières – Acquisition par la Commune de la propriété AS 6 (ex droguerie) 9 rue Général de Gaulle auprès de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne	22					
6	Vote des subventions aux Associations Communales, Cantonales et Extra-cantonales au titre de l'année 2021	22					
7	Demande de prise en charge par la Commune du forfait scolaire au bénéfice de l'Ecole Diwan au titre de l'année 2020-2021	22					
8	Adhésion de la Commune à l'association des ports de plaisance de Bretagne (A.P.P.B.)	22					
9	Personnel communal – Renouvellement de ratios promouvables pour l'année 2021	22					

SIGNATURE :

